

*L'Adresse—M. Ritchie*

preneur. Depuis quatre ans que j'y siège, le gouvernement n'a fait qu'adopter des lois qui n'aidaient en rien les petites entreprises. Dans le discours du trône, on leur attribue une grande place dans la vie canadienne. S'il en est ainsi, je suis certain que le petit entrepreneur sera parmi les premiers à dire que dans le passé cela n'a guère été reconnu. Les structures fiscales et les méthodes du système économique moderne suppriment rapidement les petites entreprises qui sont pourtant presque le seul moyen pour les régions rurales de produire et de fournir un gagne-pain à leur population. Depuis quatre ans, le gouvernement n'a pour ainsi dire pas tenu compte de l'existence des petites entreprises, du petit exploitant, du petit entrepreneur.

Lorsque nous parlons de petites entreprises, il faut aussi envisager l'agriculture, dont la presque totalité se fait dans le cadre des petites entreprises. Elle demeure l'industrie de base du Canada. Il est significatif que même avec l'augmentation des prix d'alimentation, le revenu comptant net des cultivateurs sera, en 1972, moins élevé que pendant l'année précédente, 1971. Je crois qu'il en sera de même pour la plupart des autres petites entreprises. Leur problème, depuis quelques années, a été l'impossibilité de s'adapter à la hausse des coûts et des salaires, dont le rythme dépasse leurs possibilités d'y faire face. Au moment où cette petite entreprise réussissait à s'adapter, soit en haussant ses prix soit en augmentant sa productivité, les salaires et les coûts atteignaient un nouveau plateau. Dans le cas de l'industrie agricole, les prix à l'unité n'ont pas changé beaucoup en 20 ans. Les agriculteurs ont dû s'adapter en augmentant leur productivité mais, en même temps, nous avons été témoins d'un exode de gens qui ont quitté l'agriculture pour passer à une autre industrie. Le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gillespie) nous a parlé du grand avantage qu'il y aura à voir réduire à 20 p. 100 l'impôt de 25 p. 100 sur les petites entreprises de fabrication. Mais un tel impôt s'établissait à 20 p. 100 sous l'ancienne loi fiscale et il faut se rendre à l'évidence que très peu de petites entreprises se classeront dans la catégorie des établissements de fabrication et de transformation.

• (1420)

Les derniers changements fiscaux ont porté un rude coup à la petite entreprise. En agriculture, la perte du troupeau de base, l'amortissement linéaire sur les machines et l'impôt sur les gains de capital s'avèrent particulièrement onéreux. Les modifications fiscales apportées à la loi récente au sujet des petites sociétés, par exemple la suppression du taux peu élevé d'impôt sur le revenu des investissements, les empêchera d'accumuler des fonds en vue de leur expansion. Les petites entreprises doivent réaliser des économies pendant quelque temps avant de pouvoir grandir.

Le petit entrepreneur a des difficultés énormes à ses débuts. En plus d'essayer de soutenir la concurrence et de construire son entreprise, il doit s'engager des comptables en impôt pour lui éviter des ennuis avec le Revenu national; autrement, par suite de quelque malchance ou autre, il risque d'avoir à faire face à des peines sévères et même la perte de ce qu'il a accumulé. Il doit aussi respecter bien des règles, lois et exigences spéciales pour répondre aux normes diverses. Tout cela nuit à l'attention qu'il doit apporter à l'administration de son entreprise. Mais le gouvernement va y remédier en lui fournissant des conseillers. Monsieur l'Orateur, je doute que le petit homme d'affaires soit reconnaissant au gouvernement de lui

[M. Ritchie.]

envoyer des fonctionnaires lui dire comment mieux faire marcher son entreprise.

Les petits entrepreneurs ont du mal à se procurer les capitaux dont ils ont besoin et je doute que la Banque d'expansion industrielle leur soit d'un grand concours. En général, la petite entreprise estime que si le gouvernement doit la financer, alors il ne vaut vraiment pas la peine d'être en affaires. Elle hésite beaucoup à se fier aux prêts et dons du gouvernement. En ce qui concerne le financement des petites entreprises, le problème qui se pose est que les fonds communs normalement disponibles dans le passé sont à sec ou hors d'accès. L'introduction du régime de pensions et des régimes de retraite enregistrés a provoqué, tout au moins dans les petites localités, le siphonnement vers les grandes villes de la plus grande partie des capitaux; d'ailleurs, il n'est pas pratique d'investir ces capitaux dans le lieu d'origine.

À l'heure actuelle, les régimes de pensions constituent le facteur d'investissement le plus considérable sur le marché monétaire. L'intérêt que manifeste le gouvernement à l'égard des petites entreprises est louable, mais il faut bien se rendre compte que le petit entrepreneur, à titre individuel, ne se porte pas très bien dans le monde des affaires. Généralement, le petit entrepreneur prospère peut commander un bon salaire dans l'échelle des salaires du monde commercial. C'est une affaire très importante au début de sa carrière pour lui et sa famille. Plus tard, vers la fin de sa carrière, la perspective de payer des impôts sur les gains en capital et sur les biens transmis par décès ne lui rend pas la vie particulièrement intéressante. Le gouvernement devra faire beaucoup plus que de fournir des conseils aux petites entreprises ou d'essayer de les faire naître avant que la situation de ces entreprises s'améliore de façon significative.

Monsieur l'Orateur, un mot maintenant au sujet de l'inflation. Compte tenu de la hausse rapide des prix, nous devrions, je pense, examiner toutes les options susceptibles de stabiliser les prix. De nouvelles options politiques devraient être présentées en vue d'accélérer davantage le taux de croissance réelle et d'abaisser les taux de chômage tout en établissant un climat susceptible de stabiliser les prix, tellement nécessaire pour l'avenir. Toutes les taxes fédérales, de vente et d'accise, devraient être réduites, ce qui exercerait des pressions entraînant la baisse des prix qui serait passée au consommateur; la réduction de la taxe de vente comporte un effet d'expansion sur la demande réelle des consommateurs du fait qu'elle fait baisser les prix. L'incidence de la taxe de vente touche plus fortement le groupe des faibles revenus, de sorte que la réduction de la taxe de vente constitue le meilleur moyen de distribuer le pouvoir d'achat aux économiquement faibles; ce moyen est beaucoup plus efficace que la réduction de l'impôt sur le revenu.

Les gens à revenu fixe, les chômeurs et ceux qui font les frais du programme de lutte contre l'inflation profiteraient plus d'une diminution de la taxe de vente que d'un dégrèvement de l'impôt sur le revenu. La diminution des prix qui en résulterait serait plus sensible. Une diminution de la taxe de vente réduirait les revenus de l'État, mais stimulerait l'expansion économique et permettrait de recouvrer une partie des recettes fiscales perdues. Elle augmenterait le revenu réel, réduirait les demandes d'augmentations de salaire et aurait l'effet le plus déflationniste de tous les genres possibles de diminutions d'impôts. Elle aurait en outre, plus que toute autre mesure, l'avantage de profiter aux personnes à faible revenu. Bien entendu, il y